



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 700-22

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 16 janvier 2023 le règlement 700-22 portant le titre suivant :

REGLEMENT 700-22 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023 AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊTS ET LES VERSEMENTS

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 17 JANVIER 2023

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 17 janvier 2023.

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière